

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

AMENDEMENT

N ° AS63

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie et M. Seitlinger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.